



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

Valérie Brillant-Blais, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : valerie.brillant-blais@mrcdesbasques.com

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

M. Roger Lavoie, conseiller #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6, pro-maire



Date de la prochaine séance du conseil municipal

MARDI LE 1^{er} MARS 2022 À 19 H 30 par vidéo conférence

Rapport Municipal

Février 2022

ACCEPTATION SOUMISSION / MANDAT CONSTRUCTION / PROJET ÉGOUT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques sur le site Seo pour le contrat de construction concernant le projet des travaux d'égouts, interception, voirie, traitement des eaux usées en octobre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a ouvert les soumissions le 2 novembre 2021 à 14h00 à la salle Adélar-Godbout devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la conseillère Gisèle Saindon, Madame la Directrice générale Annie Roussel et plusieurs soumissionnaires et contribuables;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a reçu cinq (5) soumissionnaires;

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par nos ingénieurs afin de valider la conformité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'accord du MTQ et du MAMH pour accorder le contrat;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 19 janvier 2022 la confirmation d'une aide financière maximale du MAMH afin de pouvoir accorder le contrat;

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| EXCAVATIONS BOURGOIN & DICKNER INC. | \$5 818 305.28 taxes incluses |
| SINTRA INC. | \$6 466 073.28 taxes incluses |
| ENTREPRISES G.N.P. INC. | \$6 863 860.10 taxes incluses |
| ACTION PROGEX INC. | \$6 883 632.58 taxes incluses |
| T.G.C. INC. | \$7 515 776.27 taxes incluses |

ATTENDU QU'Excavations Bourgoin et Dickner inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au devis d'appel d'offre de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi accorde aux Excavations Bourgoin et Dickner inc. le contrat de construction pour le projet des travaux d'égouts, interception, voirie, traitement des eaux usées pour le montant de 5 818 305.28\$ taxes incluses et ceci conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt #275 par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées.

ENGAGEMENT POMPIER VOLONTAIRE

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur Anthony St-Jean pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Éloi.

ACCEPTATION SOUMISSION / MANDAT SURVEILLANCE / PROJET ÉGOUT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques sur le site Seo pour la surveillance des travaux concernant le projet d'égouts, interception, voirie, traitement des eaux usées en décembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a ouvert les soumissions le 18 janvier 2022 à 14h30 au bureau municipal devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Monsieur le conseiller Samuel Sirois et Madame la Directrice générale Annie Roussel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a reçu deux (2) soumissionnaires;

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par notre ingénieur afin de valider la conformité;

Attendu qu'un comité de sélection a procédé à l'étude des soumissions telles qu'il était inscrit dans le devis;

ATTENDU QUE les soumissionnaires, le rang, le pointage final et le prix sont les suivants :

STANTEC

RANG : 1
POINTAGE FINAL OBTENU : 2.25
PRIX : 489 845\$ plus taxes

SNC LAVALIN

RANG : 2
POINTAGE FINAL OBTENU : 1.94
PRIX : 589 835\$ plus taxes

ATTENDU QUE Stantec a le plus haut pointage dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi accorde à Stantec le contrat de surveillance des travaux pour le projet d'égouts, interception, voirie, traitement des eaux usées pour le montant de 489 845\$ plus taxes. De plus, Monsieur le maire et Madame la Directrice générale sont autorisés à signer tout document avec Stantec concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Le tout sera financé par la TECQ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #275

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement numéro 275 décrétant des travaux d'égouts, interception, voirie, traitement des eaux usées et un emprunt de 7 090 460\$. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Une copie a été mise sur le site internet à la disposition des citoyens.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #274 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #274 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur le Député Denis Tardif, une subvention de 85 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire :

- l'ajoute de trois lumières de rue sur la rue Principale Est et Ouest afin d'améliorer la sécurité des usagers;
- l'achat d'une affiche numérique avec détection de vitesse dans le secteur urbain pour améliorer la sécurité des usagers;
- Revêtement mécanisé sur le Rang 2 Ouest et le chemin des Trois-Roches afin d'améliorer la sécurité des usagers;

PROCLAMATION JOURNÉE NATIONALE SANTÉ MENTALE

Une résolution a été adoptée afin que de la municipalité de Saint-Éloi proclame le 13 mars 2022 la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **choisir, c'est ouvrir une porte.**

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FLEUVE ET DES LACS

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi appuie la demande de Monsieur Pierre-Luc Bouchard afin que ses jeunes enfants bénéficient du transport scolaire le matin et le soir.

APPROBATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT MRC

Une résolution a été adoptée afin que le conseil de la municipalité de Saint-Éloi approuve le Règlement d'emprunt Numéro 284 décrétant une dépense de 130 000 \$ et un emprunt de 130 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 11 rue David dans la municipalité de Notre Dame-des-Neiges à des fins d'usage de motel industriel dans le cadre de l'entente intermunicipale concernant la création d'un parc industriel régional dans la MRC des Basques.

TOURNÉE EXPRESS VACCINATION COVID-19

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent annonce le passage d'une équipe mobile de vaccination contre la COVID-19 le **23 février** à la salle municipale Adélarde Godbout de Saint-Éloi de 12 h 45 à 18 h 45. De plus, des infirmières seront sur place pour répondre à toutes vos questions au sujet de la vaccination contre la COVID-19, et ce, sans obligation de votre part. Les vaccins Moderna et Pfizer BioNTech seront disponibles lors de cette activité. Les doses 1 et 2 seront proposées pour les enfants de 5 à 17 ans et les doses 1 et 2 de même que la dose de rappel (dose 3) seront offertes aux personnes de 18 ans et plus. Aucun rendez-vous n'est nécessaire. Nous vous attendons en grand nombre.

RAPPEL / OBLIGATION À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2022 À DÉPOSER EN BORDURE DE LA RUE UN SEUL BAC À DÉCHETS PAR NUMÉRO CIVIQUE

Nous désirons rappeler aux propriétaires de résidences permanentes et saisonnières des Basques qu'à compter du 1^{er} mai 2022, un seul bac à déchets par numéro civique sera collecté.

Certaines règles s'appliquent quant au nombre de bacs permis.

Le propriétaire d'une résidence permanente qui désire obtenir une dérogation pour l'utilisation d'un deuxième bac doit participer aux collectes des matières organiques et des matières récupérables. Une dérogation pourrait être accordée pour une raison spécifique. Toutefois, nous désirons préciser que la MRC pourrait demander à la municipalité de taxer si jamais il y a un ticket modérateur ou des frais supplémentaires.

ALORS QUE LES COMPTES DE TAXES SERONT LIVRÉS CES JOURS-CI, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI RAPPELLE QUE LE BUREAU MUNICIPAL EST JUSQU'À NOUVEL ORDRE ACCESSIBLE SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT ET QUE LES METHODES DE PAIEMENT SANS CONTACT DEMEURENT A PRIVILEGIER.

Bien que le premier versement soit dû dans le courant du mois de mars, on assiste chaque année à une vague de fréquentation du bureau municipal, dans les jours suivant la réception des comptes. Conséquemment, soulignons que l'option la plus simple et rapide – et en tout temps, mais encore plus en période de pandémie – demeure le paiement en ligne, via le portail de son institution bancaire.

Les versements peuvent aussi être effectués par la poste, par l'intermédiaire d'un guichet automatique, se présenter au comptoir de son institution financière ou de prendre rendez-vous pour passer au bureau municipal. Nous demeurons accessibles au bout du fil et il ne faut donc pas hésiter à appeler pour toute question ou demande relative aux taxes ou tout autre sujet.

PROGRAMME RÉNO RÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence nécessitant des réparations majeures ? Le revenu de votre ménage est limité, vous gagnez moins de 35 000 \$ si vous êtes seul ou en couple? La valeur au rôle d'évaluation de votre résidence, en excluant le terrain, est inférieure ou égale à 120 000\$? Le programme RénoRégion est peut-être pour vous. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage, le niveau de revenu applicable et de la taille de votre ménage.

Travaux admissibles

Une ou plusieurs déficiences majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Ouvertures
- Saillies
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation thermique

Obligations

- Le bâtiment doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.
- Les travaux doivent débuter après avoir été approuvés par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.
- Comment puis-je demander l'aide financière ?
- Vous devez d'abord communiquer avec la MRC. On déterminera votre admissibilité au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.

Pour information : <https://www.tourismelesbasques.com/subventions-renovation-domiciliaire-personnes-a-faible-revenu>

AVIS AUX PARENTS, POUR LA PREMIÈRE COMMUNION ET LA CONFIRMATION 2022

À tous les parents qui veulent inscrire leurs enfants à un sacrement, vous devez vous procurer une fiche d'inscription au bureau de la fabrique. Cette fiche devra être remplie et remise à la fabrique pour que l'enfant puisse célébrer un sacrement. La fiche vous indiquera les droits d'inscription à acquitter à votre fabrique pour la catéchèse. Le bureau de la fabrique est ouvert le lundi de 9h à 12h.

Tél : (418) 898-6002. Merci. Gisèle.



SERVICE D'AIDE À L'IMPÔT



Du 1er mars au 22 avril 2022

Le Centre d'action bénévole des Basques offre un service permettant aux personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple, de faire compléter leurs déclarations de revenu provincial et fédéral. Ce service est gratuit.

Le revenu maximal est de :

30 000\$ pour une personne seule

40 000\$ pour un couple

35 000\$ pour une personne seule avec un enfant

Ajouter 2 000\$ pour chaque personne à charge supplémentaire

Vous pouvez nous contacter à partir du 1^{er} mars 2022

418 851-4068

Centre d'action bénévole des Basques : 169, Notre-Dame O. Trois-Pistoles

PENSÉES

Un sourire et une pensée positive avant d'ouvrir les yeux peuvent transformer votre journée entière.

Sur la terre, deux choses sont simples : raconter le passé et prédire l'avenir.

Bonne Saint-Valentin à tous.

